

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 octobre 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8, 9 et 10 octobre 2025

2025 DU 198 Dénomination belvédère Anouk Aimée (18e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 23 septembre 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " belvédère Anouk Aimée " à une partie de la place du Calvaire située à Paris (18e) ;

Considérant que l'hommage rendu n'a pas fait l'objet de dénomination de voie ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 29 septembre 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " belvédère Anouk Aimée " est attribuée à une partie de la place du Calvaire, surplombant la rue Poulbot à Paris (18e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO